

## **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023 (20H00)**

Présents : Stéphane CLOIX, Jean-François COMBESCOT, Louis DINTRANS (Président de séance), Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Jérôme LENDRES, Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Dominique PAPOT, Karen TUAL.

Absente : Christina CHEVALIER.

*Quorum fixé à 6 élus présents physiquement : atteint (10 élus présents physiquement)*

Secrétaire de séance : Virginia MARGIER.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

### **1. Lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente et la cantine.**

Monsieur le Maire présente au conseil l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités des Hautes-Pyrénées (ADAC 65) sur le projet d'aménagement et de rénovation de la salle polyvalente et de la cantine scolaire.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans le dossier :

Le montant prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre et des études (diag amiante...)

Le montant prévisionnel des travaux est de 600 000 € HT

Le coût global de l'opération est estimé à 730 000 € HT soit 876 000 € TTC.

Après discussion et débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le dossier de faisabilité préconisé par l'ADAC 65 ;
- D'engager les budgets nécessaires à la bonne réalisation de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente et de la cantine (dans la limite du montant prévisionnel cité dans l'étude de faisabilité)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à demander les aides financières auprès des organismes financeurs,
- à lancer la consultation des prestataires d'études,
- à signer tout document relatif à l'opération.

### **2. Délibération SDE 65 : renforcement du P2 Sud ; mutation transfo de 250 à 400 KVA et changement de liaison transfo tableau BT.**

Monsieur le Maire présente les travaux que le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) préconise concernant une

mutation de transformateur de 250 à 400 KVA à proximité de la place des Pyrénées afin que le réseau puisse alimenter correctement cette partie de la commune.

*Coût de l'opération : 29 000.00 €*

*Fonds communaux : 2 900.00 €*

*Fonds SDE 65 : 26 100.00 € (+ montant de la TVA)*

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve l'opération et indique qu'elle se réalisera et se financera en 2024 car les fonds n'ont pas été prévus au budget 2023.

**3. Délibération SDE 65 : programme EP RURAL 2023 : éclairage public.**

Monsieur le Maire présente les travaux que le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE 65) préconise concernant la pose de candélabres se substituant à ceux présents sur des poteaux électriques suite aux travaux concernant la mutation de transformateur de 250 à 400 KVA à proximité de la place des Pyrénées.

*Coût de l'opération : 6 500.00 €*

*Fonds communaux : 3 250.00 €*

*Fonds SDE 65 : 3 250.00 € (+ montant de la TVA)*

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve l'opération et indique qu'elle se réalisera et se financera en 2024 car les fonds n'ont pas été prévus au budget 2023.

**4. Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer le marché de fourniture et de pose d'un terrain multisports.**

Monsieur le Maire évoque la délibération en date du 11 juin 2020 portant sur les délégations d'attributions du Conseil municipal attribuées au Maire. Cette dernière habilite le Maire à conclure des conventions, des avenants et des marchés à procédure adaptée (MAPA) à hauteur de 20 000 euros HT maximum.

Suite à une consultation, plusieurs entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant le marché de fourniture et de pose d'un terrain multisports dans le centre-bourg de la commune.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie et a analysé les propositions à partir de critères fixés dans le dossier de consultation.

Elle propose que la proposition de la société HUSSON soit retenue.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

-d'attribuer à la société HUSSON le marché suivant :

*Fourniture et de pose d'un terrain multisports*

*Coût de la prestation : 40 500.00 € HT soit 48 600.00 € TTC*

-habilite le Maire à signer tout document relatif à la passation de ce marché (acte d'engagement, devis et autres)

#### **5. Vente de bois.**

Monsieur Michel FONTAN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, propose une vente de bois.

Cette vente serait constituée de 40 stères de frênes coupés à 1 mètre. 17 lots seraient constitués avec un prix de vente fixé à 40€/stère.

La date de la vente est à définir, mais il est prévu qu'elle se déroule au plus tôt en septembre 2023.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente.

#### **6. Tirage au sort des jurés d'assises.**

Comme chaque année, il doit être procédé au tirage au sort des jurés d'assises en séance publique d'un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral soit 1 (3 jurés d'assises pour Andrest).

Le tirage au sort est effectué à partir des listes électorales.

Le Tribunal de Grande Instance sera informé du tirage au sort. Il est rappelé que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans ne pourront être retenues pour la constitution de la liste préparatoire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner les jurés d'assises par tirage au sort
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner après tirage au sort les personnes suivantes :

-Monsieur Xavier Jean Gabriel CORTADE

-Monsieur François Joseph CORONADO

-Monsieur Alain Jean René LASSARRETTE

## 7. Questions diverses

-Monsieur Jérôme LENDRES, conseiller délégué à l'urbanisme, évoque la réunion qui s'est tenue le vendredi 09 juin 2023 en mairie avec les propriétaires des terrains constituant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°7.

Il s'agit de terrains contigus identifiés dans le PLUi et devant faire l'objet d'une opération d'aménagement concertée entre les propriétaires.

L'OAP n°7 se situant entre la rue Saint Vincent et le chemin de l'Aiguillon, la mairie a souhaité recueillir les remarques des propriétaires afin de faciliter l'urbanisation de ces terrains. La commune rédigera un compte rendu de ces remarques dont elle fournira une copie aux propriétaires et au bureau d'études mandaté par la Communauté de Communes Adour Madiran qui planche sur un assouplissement de la mise en œuvre de ces OAP.

-La commune d'Andrest a été informée par la société ORANGE de la fermeture du réseau téléphonique cuivre pour janvier 2027.

La commune va transmettre à ORANGE des questions afin que ses habitants ne soient pas lésés par disparition du réseau télécom en cuivre. Les abonnés andrestois ayant toujours une ligne en cuivre vont-ils être avertis personnellement ? Le passage à la fibre optique sera-t-il neutre financièrement pour eux ? Les câbles en cuivre aériens et souterrains vont-ils être retirés ? Les personnes ayant un bracelet de téléassistance connecté sur une ligne en cuivre seront-elles accompagnées dans ce changement ? Les abonnés n'ayant besoin que d'une ligne fixe téléphonique (sans internet) devront-ils migrer vers des offres mobiles ou fibre avec internet ?

-Monsieur le Maire présente une initiative du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Tarbes-Nord (SMAEP-TN) visant à mettre à disposition des habitants un kit hydro-économe afin de lutter contre le gaspillage d'eau.

Dans un premier temps, les habitants pourront s'inscrire en mairie afin d'obtenir ce kit qui leur sera par la suite distribué gracieusement par le SMAEP-TN.

Le Conseil accueille favorablement cette initiative. Une affiche sera apposée à l'entrée de la mairie afin d'en avertir les administrés.

*La séance est levée à 22h30.*



Louis DINTRANS  
Président de séance

Virginia MARGIER  
Secrétaire de séance